

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 14 octobre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Martin S. donnant pouvoir à Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Bouamrane, Mme Ségura

-----



## Délibération n° 15-02 du 14 octobre 2021

### **ENVOI DE MATÉRIEL SANITAIRE – CONVENTION AVEC LE GOUVERNORAT DE L'ÎLE DE NGAZIDJA (COMORES) ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu la législation comorienne portant sur la signature et la mise en œuvre des conventions internationales,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil général n°97-VI-02 du 24 juin 1997, relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-14 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 donnant délégation à sa commission permanente,

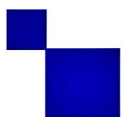
Vu sa délibération n°7-2 du 7 juin 2018 relative à l'approbation du protocole de coopération décentralisée avec l'Association des Maires de Ngazidja et le Gouvernorat,

Vu le courrier n°21-012-GAN du 11 février 2021 du Gouvernorat sollicitant un appui face à la crise sanitaire de la Covid-19,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE de percevoir une subvention de 10 000 euros de la Communauté urbaine de Dunkerque pour aider au cofinancement de l'envoi de matériel sanitaire sur l'île de Ngazidja (Union des Comores) ;



- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec le Gouvernorat de l'Île de Ngazidja (Union des Comores) et la Communauté urbaine de Dunkerque relative à l'envoi de matériel sanitaire sur l'Île de Ngazidja ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*